

# Fiches d'information sur les antidépresseurs et les antipsychotiques – indépendantes de l'industrie et orientées envers les patients

Peter Lehmann



Le 30 novembre 2018, le Dr Anke Brockhaus-Dumke (médecin-chef de la Rheinessen-Fachklinik à Alzey) et Franz-Josef Wagner (président du réseau d'entraide en santé mentale de Rhénanie-Palatinat) ont présidé le symposium « Comment renseigner sur les psychotropes ? » au congrès de la Société allemande pour Psychiatrie et Psychothérapie, Psychosomatique et Neurologie à Berlin. Le Dr. Med. Jörg Breitmaier (médecin-chef du service de psychiatrie et de psychothérapie de l'hôpital Zum Guten Hirten de Ludwigshafen), Sylvia Claus (médecin-chef du Pfalzkllinikum vom Pfalzkllinikum Klingenstein), le Dr. Med. Andreas Konrad (médecin-chef de la Psychiatrie générale et de la Psychothérapie II de la Rhein-Mosel-Fachklinik à Andernach) et l'auteur de cet article avec sa contribution au symposium « Fiches d'éclaircissement sur les antidépresseurs : avantages, risques, problèmes de sevrage et de désintoxication ainsi que les alternatives ». Nous avons informé ensemble, comment les deux brochures d'éclaircissement sur les antipsychotiques (neuroleptiques) et antidépresseurs du Landesnetzwerks Selbsthilfe seelische Gesundheit Rheinland-Pfalz e.V. (NetzG-RLP) ont été réalisées, ce qu'elles ont de particulier et comment elles sont utilisées et acceptées par le personnel et les personnes concernées.

## Droit à l'intégrité physique

L'objectif de ce renseignement est de permettre aux patients (h/f) des cliniques de prendre leurs propres décisions sur la base d'informations indépendantes de l'industrie quant à la décision de prise ou non des médicaments psychotropes proposés. Les psychiatres (h/f) sont aidés à expliquer les bienfaits escomptés, les risques et les effets indésirables connus des psychotropes et les solutions de rechange disponibles. Le cas échéant, la clarification a lieu jusqu'à présent, généralement sous la pression du temps et de manière fragmentaire ou même avec des informations erronées. Mais ce n'est qu'après une clarification complète et compréhensible que l'on peut se mettre d'accord de manière juridiquement efficace. D'ailleurs l'administration de mé-

dicaments psychotropes est considérée comme un préjudice corporel punissable.

L'éclaircissement n'est pas une question de prise de décision conjointe, qui est souvent considérée comme un progrès. Le droit à l'intégrité physique associé à l'administration de psychotropes étant un droit humain indivisible, la décision de prendre oui ou non des psychotropes ne peut être prise conjointement, c'est-à-dire partagée : C'est pourquoi la nouvelle brochure reprend presque la même formulation que celle de la « Feuille d'information sur les antipsychotiques » :

*« Choisissez la clinique et le traitement qui correspondent le mieux à vos intérêts. Les antidépresseurs sont généralement considérés comme l'une des nombreuses options thérapeutiques. Selon la situation juridique et les directives de traitement, ce sont les patients qui décident quelles offres ils acceptent. »*

## Explication multilingue

Les deux brochures sont également disponibles en langage simple. Les « Fiches d'éclaircissement sur les antipsychotiques » sont même disponibles en anglais, français, polonais, espagnol, roumain, serbo-croate, turc, russe et arabe.

Concernant la brochure d'information sur les antidépresseurs achevée en 2018 : D'après les résultats de l'étude, ces substances ne sont recommandées que comme alternative à la psychothérapie pour la dépression modérée et en combinaison avec la psychothérapie pour la dépression grave. Leur effet n'est plus expliqué par rapport à un taux élevé de sérotonine ; mais il est admis que le mécanisme d'action est inconnu.

La liste des effets indésirables (appelés effets secondaires) est courte et concise : des troubles neurologiques aux troubles cardiovasculaires et sexuels en passant par l'agressivité, l'augmentation des tendances suicidaires et la mort cardiaque subite. Pour la première fois dans le monde – pour autant que l'on sache – une mise en garde contre le risque de dépendance physique est lancée, une mise en garde que certaines sociétés pharmaceutiques ont déjà adressée aux médecins.

## Problèmes indubitables de sevrage et de désintoxication

On ne le soulignera jamais assez clairement ; après tout, il y a encore beaucoup de psychiatres qui veulent rejeter les symptômes de sevrage comme de simples réactions d'adaptation d'une manière traditionnelle : Les « fiches d'éclaircissement sur les antidépresseurs » informent ouvertement les patients des établissements psychiatriques sur le risque de dépendance physique aux antidépresseurs avant le début de l'administration. C'est une démarche courageuse, car il n'y a pas de diagnostic de « dépendance aux antidépresseurs » ni de financement à cet égard des possibilités de réhabilitation. En outre, des informations sont fournies sur les alternatives existantes aux antidépresseurs ainsi que sur la littérature – y compris la littérature critique – et d'autres sites Web sur les antidépresseurs. Les personnes concernées qui veulent cesser de prendre des antidépresseurs reçoivent des conseils sur les symptômes de sevrage qui peuvent survenir et sur la façon de réduire le risque lié à l'arrêt

des prises. Ils sont également informés des problèmes de sédentarisation et de désengagement, dont certains sont massifs, et des moyens de réduire ce risque en les minimisant soigneusement. Et de nombreuses alternatives déjà existantes dans le cadre d'un séjour hospitalier sont répertoriées : Psychothérapie, éveil et luminothérapie, communauté thérapeutique, remèdes naturopathiques, entraînement à la pleine conscience, thérapies créatives, sports, soutien au rétablissement et bien plus encore. En particulier, le conseil social offert et apprécié par les personnes concernées, par exemple en cas de problèmes dans les domaines du travail, du logement et des finances, est susceptible d'avoir un fort caractère d'intégration sociale.

## Une situation gagnant-gagnant pour tous les participants

À l'exception des chocs électriques comme alternative aux antidépresseurs, au sujet desquels il y avait une divergence d'opinion irréconciliable, les auteurs de la fiche d'éclaircissement ont réussi selon



eux à produire un document qui, théoriquement, résisterait à un examen critique, indépendant de l'industrie. Ce document soutient les utilisateurs (h/f) d'antidépresseurs dans l'éclaircissement complet et compréhensible exigé par la Loi. De plus, il soutient tout bénéficiaire (h/f) dans son droit de prendre ses propres décisions au sujet de son intégrité physique. Ainsi, les fiches d'éclaircissement représentent un pas important vers l'égalité devant la Loi pour les personnes ayant un diagnostic psychiatrique. Cette égalité est exigée par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur en 2008 et juridiquement contraignante en Allemagne.

### Distribution nationale et internationale

La diffusion des formulaires d'information dans les réseaux sociaux et les listes de diffusion internationales a généré un grand nombre de réactions positives chez les patients psychiatriques, les médecins et les thérapeutes. Vous trouverez ci-dessous quelques commentaires traduits en allemand par e-mail de médecins, thérapeutes et patients engagés du monde entier sur les « Fiches d'éclaircissement sur les antipsychotiques » traduits en plusieurs langues :

*« Merci beaucoup pour l'excellent travail que vous avez accompli en publiant ces fiches d'information sur les neuroleptiques » (D.P., USA, 18/12/2018).*

*« Je suis reconnaissant pour ce travail, qui est si nécessaire pour les personnes souffrant de graves troubles physiques causés par la psychopharmacologie. Dans mon pays, l'Argentine, et dans la région de l'Amérique latine, les dommages causés sont contestés. Ces fiches d'éclaircissement sont une contribution importante aux changements dont nous avons besoin » (L.L., Argentine, 18.12.2019).*

*« Ça a l'air très pratique. Un grand merci à Peter et à toutes les personnes impliquées » (J.M., Angleterre, 18/12/2018).*

*« Merci pour cette remarquable brochure d'information sur les antipsychotiques. Il s'agit certainement d'un pas vers la divulgation complète et le consentement éclairé » (J.W., Canada, 19/12/2018).*

*« Je suis tout à fait d'accord avec Joanna. De grandes réalisations et un bon travail au service de l'art de la guérison de l'âme » (T.I., Suisse, 03/01/2019).*

*« Je trouve ces informations très utiles pour les patients psychiatriques lituaniens, car elles n'existent pas en Lituanie. Ils montrent de manière exemplaire les possibilités qu'ont les personnes ayant un diagnostic psychiatrique de repenser leur situation. La feuille d'éclaircissement étant relativement courte, je la traduirai en lituanien » (L.C., Lituanie, 03/01/2019).*

*« Merci beaucoup pour tout ce travail important. Cela a dû être une tâche énorme » (K.G., Canada, 03/01/2019).*

*« Je pense qu'ils sont bien faits et qu'on en a grandement besoin » (P.D., USA, 03/01/2019).*

*« Merci beaucoup à vous et à vos collègues d'avoir fourni des informations indépendantes importantes sur les effets indésirables des antidépresseurs et le risque supplémentaire de problèmes massifs dans l'arrêt de ces substances » (D.E., Canada, 05/01/2019).*

### Où pouvez-vous trouver les formulaires d'information ?

Toutes les fiches d'éclaircissement ainsi que les articles sur l'ensemble de l'action des fiches d'éclaircissement peuvent être téléchargés gratuitement sur Internet à l'adresse <http://www.peter-lehmann.de/aufklaerung.htm> Vous pouvez commander les « Fiches d'éclaircissement sur les antidépresseurs » imprimées pour un don de plus de 3 euros à titre de compensation pour les frais d'expédition chez NetzG-RLP e. V., Franz-Josef Wagner, Gratianstr. 7, D-54294 Trèves.

Peter Lehmann, Pédag. dipl., Dr. phil. h. c. (Université Aristote de Thessalonique), est auteur et éditeur à Berlin. Jusqu'en 2010, il a été membre de longue date du comité du Réseau européen des patients psychiatriques. Pour en savoir plus : [www.peter-lehmann.de](http://www.peter-lehmann.de)